

# Pérenniser l'usage agricole des terres : Quels dispositifs de veille, instances de concertation, leviers financiers et d'accompagnement ?

- Objectif et méthodologie de l'étude
- Les aspects légaux et réglementaires de la transmission du foncier et des exploitations
- Les dispositifs mis en place par les collectivités
- Enseignements pour agir sur la transmission du foncier et des exploitations



**Foncimalp 27/11/12**

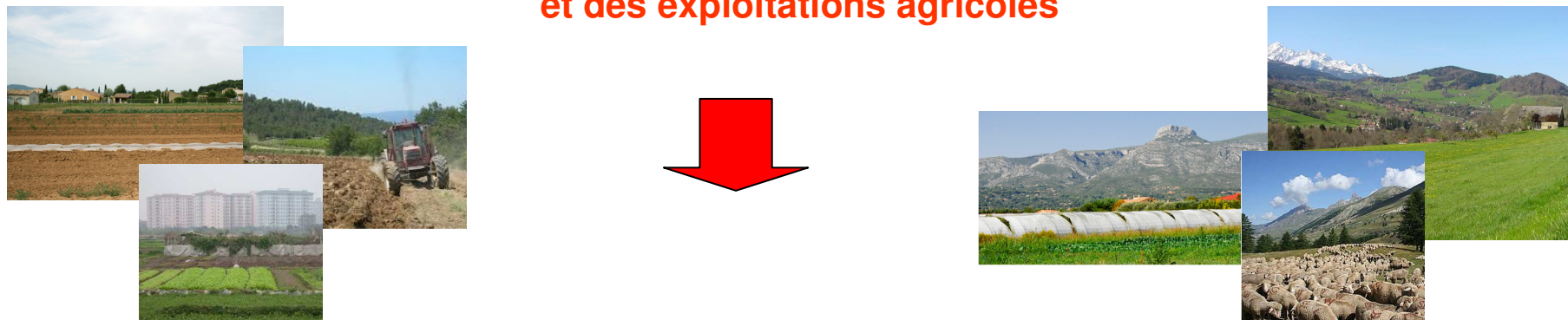
**Rhône-Alpes** Région



## Pérenniser l'usage agricole des terres répond à des enjeux multiples :

- D'aménagement et de gestion de l'espace (lutte contre les risques naturels, entretien des paysages, maintien de la biodiversité, ...)
- De développement économique (maintien de l'emploi local, attractivité du territoire, dynamisme des filières agricoles...)
- D'approvisionnement local

## Des territoires qui veulent agir sur la transmission du foncier agricole et des exploitations agricoles



Comment agir en tenant compte des différents intérêts (élus, profession, société civile) ?

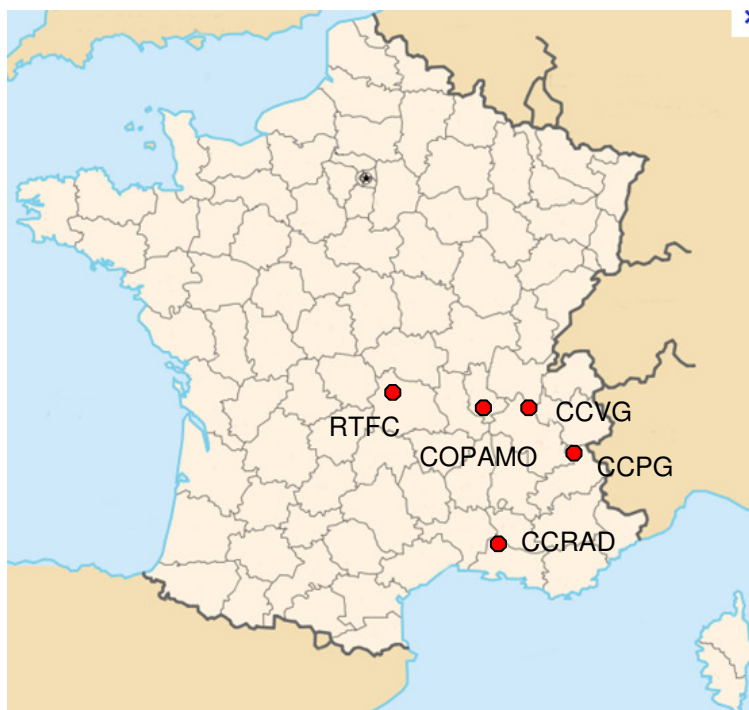
- Comment inscrire la transmission du foncier agricole et des exploitations dans une logique collective et territoriale

## • Objectif et méthodologie

Analyser différentes expériences de transmission du foncier agricole et des exploitations conduites par des collectivités dans une diversité de contextes

À partir d'enquêtes

- La politique foncière de la Cté de communes Rhône Alpilles Durance (CCRAD)
- Le plan d'actions pour le foncier agricole de la Cté de communes Val Guiers (CCVG)
- Le dispositif de veille et de transmission du foncier agricole de la Cté de communes du Pays Mornantais (COPAMO)
- Les comités d'installation locaux (CLI) de la Cté de communes du Pays du Grésivaudan (CCPG)
- Le Réseau de transmission du foncier agricole Combrailles-Artense (RTFC)



## • La transmission du foncier agricole en 3 actes

### **Acte I:** les aspects légaux et réglementaires sous pilotage profession agricole

- Contrôle des structures : encadrement des mutations de droits d'usage et de propriété selon schéma directeur départemental des structures (SDDS)
  - Commission départementale d'orientation agricole (CDOA)
  - Comité technique départemental SAFER
- Accueil et accompagnement des cédants et des repreneurs :
  - Point accueil transmission
  - Point accueil installation
  - Répertoire départemental installation

### **Acte II:** des dispositifs mis en place par des collectivités volontaristes

- Des d° de préoccupation ≠, +/- impliquant pour la profession
- 2 entrées selon projet de territoire :
  - politique foncière
  - politique agricole

# L'Acte II en actes : les actions des collectivités

## Politique foncière

### Objectifs :

- Constituer une réserve foncière (compenser emprise pour maintenir le potentiel productif agricole): **CCVG**
- Enrayer la perte de vocation agricole de terrains à enjeux (agricoles, paysagers, gestion risques): **CCRAD, COPAMO**
- Réorganiser et faciliter accès au foncier : **CCRAD, RTFC**
- Régulation des prix du marché foncier (**COPAMO, CCRAD**)

### Moyens :

- animation foncière, intervention sur le marché, acquisition, portage, aménagement (restructuration, échanges)

### Besoins :

- Veille foncière (DIA et mutations probables)
- Instances locales (veille, définition priorités et secteurs d'intervention, médiation, avis consultatif sur rétrocessions): C° agricoles
- Animation, accompagnement: SAFER, CA, association

Leviers financiers : incitations, prise en charges de frais notaires et géomètres

## Politique agricole

### Objectifs:

- Maintenir le tissu d'exploitations agricoles en favorisant la transmission des exploitations (confortement, installation): **CCPG, COPAMO, RTFC**

### Moyens:

- Repérage et mise en relation cédants/repreneurs, sensibilisation et accompagnement

### Besoins :

- Veille pour anticiper les cessations d'activité
- Instances locales (veille, sensibilisation, médiation, accompagnement, parrainage, avis consultatif sur rétrocessions): CLI, C° agricoles
- Animation, accompagnement: CA, association



- La transmission du foncier agricole en 3 actes

Acte I: les aspects légaux et réglementaires sous pilotage profession agricole

- Contrôle des structures : CDOA, CTS
- Accueil et accompagnement: PAT, PAI, RDI

Acte II: des dispositifs mis en place par des collectivités volontaristes

- politique foncière :CIF, CAR, ...
- politique agricole : CLI, RTFC,...

- Acte III: une articulation à trouver à l'échelle du territoire de projet pour agir sur la transmission du foncier en conciliant les enjeux de filières et de proximité

► Composition, légitimité et rôle des instances locales

## • Enseignements



- Le diagnostic comme élément déclencheur
- Intérêt de combiner politique foncière et politique agricole au service du projet agricole du territoire (co-construit)
- Enjeu d'articuler réflexions territoriales et politique professionnelle : raisonner la composition des instances locales et/ou construire leur légitimité de consultation
- Nécessité de clarifier le rôle de chacun pour éviter les doublons (construire la gouvernance)
- La nécessité d'anticiper les transferts (foncier, exploitation): un observatoire, une stratégie foncière claire.
- Les éléments facilitateurs de la politique foncière : stabilité des DUL, incitations et aides. Une politique coûteuse: jusqu'où aller dans l'acquisition ?.
- Des moyens d'animation et d'accompagnement dans la durée



**Merci pour votre attention**